



Charte des Grandes Écoles Pour la Paix

Le Label GE2P "Grandes Écoles Pour la Paix" a été créé pour distinguer et valoriser les Établissements de l'Enseignement Supérieur qui s'engagent à :

- > Sensibiliser la jeunesse étudiante aux valeurs primordiales de paix, de tolérance, d'entente, d'égalité et de coopération entre les peuples, afin de réduire les obstacles et les menaces à la paix et au progrès dans le monde.
- > Éduquer et former les étudiants à la Paix via l'enseignement, la recherche et la diffusion des éléments relatifs à la connaissance et à l'exercice de la Paix.
- > Exercer une influence positive sur la jeunesse étudiante par des actes qui auront un impact concret sur leur environnement, aux niveaux local, national et international.
- > Mettre en œuvre le programme d'actions du GE2P, visant à créer, à développer et à pérenniser un climat de paix au sein de leurs Campus et par extension, sur leurs territoires et pays respectifs.

Les 20 engagements constitutifs de la Charte GE2P

Actions à caractère sociétal, institutionnel ou politique

- Prôner un comportement pacifique, d'entente mutuelle et de compréhension réciproque, respectueux des droits de l'ensemble des acteurs d'une communauté scolaire, ceci afin d'instaurer et d'entretenir un climat propice au développement de relations pacifiques "normalisées";
- Intégrer les principes d'égalité et de non-discrimination dans les politiques et les pratiques administratives des établissements ;
- Gérer les conflits dans le respect des droits et de la dignité de toutes les parties prenantes :
- Agir concrètement contre toutes formes de racisme, d'antisémitisme et de haine ;
- Collaborer et œuvrer de concert avec des organisations et institutions gouvernementales et non gouvernementales intervenant dans les domaines de l'éducation et de la paix.

Actions ayant trait à l'éducation, à l'enseignement et à la formation, au parcours étudiant...

- Proposer et mettre en œuvre des programmes de formation et des ateliers thématiques sur la paix, la tolérance, l'éthique mondiale..
- S'appuyer sur les connaissances et les savoir-faire acquis par certaines communautés du monde qui ont intégré dans leurs systèmes de relations sociales, des modes de traitement et de résolution des conflits, pacifiques et non violents.
- Intégrer dans les parcours étudiants la compréhension des concepts et des enjeux majeurs en termes de Paix, de Droits de l'homme et de Justice sociale ;
- Utiliser des méthodes d'enseignement et d'apprentissage favorisant la participation, les échanges, la coopération, la résolution de problèmes et le respect des différences ;
- Proposer aux enseignants des séminaires et des supports pédagogiques dans les domaines de la paix, de la justice, des droits de l'homme, de l'équité et du progrès social ;

- Accueillir un quota minima de 15% d'étudiants internationaux au sein de son Établissement ;
- Organiser des séminaires et des colloques sur les thématiques de la paix, du racisme et de l'antisémitisme ;
- Collaborer avec d'autres écoles, universités et organismes de recherche à des processus visant à intégrer les valeurs de la paix, de la tolérance, du « vivre-ensemble » mais aussi celles de la Responsabilité Sociétale et Environnementale, et ce dans toutes formes et à tous stades d'enseignements.
- Encourager et soutenir les projets étudiants qui vont dans le sens des valeurs énoncées dans la Charte GE2P

Actions de nature internationale

- \bullet Effectuer des actions à l'international en faveur de la paix et de l'entente entre les étudiants de toutes origines et de tous pays ;
- Collaborer avec des organisations et institutions internationales, dans le cadre de tous initiatives et actions en faveur de l'éducation et de la paix ;
- Encourager et favoriser la mobilité internationale des étudiants par tous moyens à disposition (programmes d'études et/ou de recherche, accords d'échanges, bourses, dotations etc...).
- Développer les échanges et les partenariats entre les Écoles adhérentes du label GE2P, sur le plan international.

Actions de marketing et communication

- Utiliser exclusivement les documents et supports de communication mis à disposition par l'organisation du Label GE2P pour les Établissements adhérents (logo, éléments de langage, plaquettes, site web...);
- Communiquer sur les actions réalisées et relayer les communications émanant du Label GE2P, via les sites web et pages sociales des adhérents du Label GE2P.

Pour le label "GE2P - Grandes École Pour la Paix", le Directeur Général d'ECAM-EPMI, A-M Darcherif : Pour l'Établissement adhérent, son représentant légal :

(Cachet de l'établissement, date et Signature précédées de la mention « Lu et approuvé »).